

Chapitre 1. **Droit**

► **Questions à compléments simples**

- 1.** Lequel de ces droits ne constitue pas un droit public ?
 - A. Le droit administratif
 - B. Le droit hospitalier
 - C. Le droit constitutionnel
 - D. Le droit de la sécurité sociale
 - E. Le droit fiscal

- 2.** Parmi ces juridictions, laquelle n'appartient pas à l'ordre judiciaire ?
 - A. La cour d'appel
 - B. La cour d'assises
 - C. Le juge de proximité
 - D. Le tribunal de police
 - E. Le tribunal des conflits

- 3.** Quel est le droit qui régit les rapports entre particuliers ou des particuliers avec les collectivités privées ?
 - A. Le droit public
 - B. Le droit privé
 - C. Le droit pénal
 - D. Le droit administratif
 - E. Le droit international

- 4.** Quelle est la branche la plus ancienne du droit ?
 - A. Le droit public
 - B. Le droit privé
 - C. Le droit pénal
 - D. Le droit administratif
 - E. Le droit civil

- 5.** Quelles sont les quatre branches du droit privé ?
 - A. Droit civil, droit commercial, droit des sociétés, droit de la sécurité sociale
 - B. Droit constitutionnel, droit administratif, droit fiscal, droit international

- C. Droit civil, droit commercial, droit des sociétés, droit du travail
 - D. Droit pénal, droit de la sécurité sociale, droit de la santé, droit du travail
 - E. Droit civil, droit pénal, droit international, droit des sociétés
- 6. Quelles sont les quatre branches du droit public ?**
- A. Droit civil, droit commercial, droit des sociétés, droit de la sécurité sociale
 - B. Droit constitutionnel, droit administratif, droit fiscal, droit international
 - C. Droit constitutionnel, droit commercial, droit des sociétés, droit du travail
 - D. Droit pénal, droit de la sécurité sociale, droit de la santé, droit du travail
 - E. Droit civil, droit pénal, droit international, droit des sociétés
- 7. Je réglemente la structure de l'administration et ses rapports avec les citoyens. Je suis :**
- A. Le droit public
 - B. Le droit constitutionnel
 - C. Le droit fiscal
 - D. Le droit civil
 - E. Le droit administratif
- 8. Je fixe les bases de l'organisation de l'État. Je suis :**
- A. Le droit public
 - B. Le droit constitutionnel
 - C. Le droit fiscal
 - D. Le droit civil
 - E. Le droit administratif
- 9. Quelle est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire ?**
- A. Le Conseil d'État
 - B. Le Conseil constitutionnel
 - C. La Cour de cassation
 - D. Le tribunal correctionnel
 - E. La cour d'assises

- 10.** Quelle est la plus haute juridiction de l'ordre administratif ?
- A. Le Conseil d'État
 - B. Le Conseil constitutionnel
 - C. La Cour de cassation
 - D. Le tribunal correctionnel
 - E. Le tribunal administratif
- 11.** Quelle juridiction ne relève pas du 1^{er} degré de juridiction ?
- A. Le conseil des prud'hommes
 - B. Le tribunal administratif
 - C. Le tribunal correctionnel
 - D. La cour administrative d'appel
 - E. Le tribunal de grande instance
- 12.** Une infraction est jugée devant :
- A. Le conseil des prud'hommes
 - B. Le tribunal de police
 - C. Le tribunal administratif
 - D. Le tribunal correctionnel
 - E. La cour d'assises
- 13.** Un délit est jugé devant :
- A. Le conseil des prud'hommes
 - B. Le tribunal de police
 - C. Le tribunal administratif
 - D. Le tribunal correctionnel
 - E. La cour d'assises
- 14.** Un crime est jugé devant :
- A. Le conseil des prud'hommes
 - B. Le tribunal de police
 - C. Le tribunal administratif
 - D. Le tribunal correctionnel
 - E. La cour d'assises
- 15.** Quelle juridiction est saisie pour les litiges compris entre 4 000 et 10 000 euros ?
- A. Le tribunal de grande instance
 - B. Le tribunal d'instance

- C. Le juge de proximité
- D. La cour de cassation
- E. Le tribunal de police

16. Combien y a-t-il de cours administratives d'appel en France ?

- A. 1
- B. 5
- C. 7
- D. 15
- E. 36

17. Toutes ces propositions sont exactes sauf une. Laquelle ?

- A. La Cour de cassation se situe au sommet de la hiérarchie des juridictions relevant de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif
- B. La Cour de cassation ne juge que le droit et non les faits
- C. Quand un second pourvoi est formé à propos d'une même affaire, la Cour de cassation statue en assemblée plénière
- D. La Cour de cassation comprend trois chambres civiles, une chambre sociale, une chambre commerciale, et une chambre compétente en matière criminelle
- E. La Cour de cassation est composée de juges professionnels

18. L'arrêt Nicolo du Conseil d'État affirme :

- A. La supériorité de la loi sur les règlements
- B. La supériorité des traités internationaux sur les lois ordinaires
- C. La supériorité de la Constitution sur les lois ordinaires
- D. La supériorité des directives communautaires sur la Constitution
- E. Aucune des réponses précédentes

19. Parmi ces règlements, tous existent en droit français, sauf un. Lequel ?

- A. Le décret présidentiel
- B. Le décret pris en Conseil d'État
- C. Les arrêtés municipaux
- D. Les arrêtés ministériels
- E. Les décrets préfectoraux

20. Dans la hiérarchie des normes, le droit international est :

- A. Infra-législatif et infra-communautaire
- B. Supra-législatif et supra-constitutionnel

- C. Infra-législatif et supra-décrétal
- D. Supra-législatif et infra-constitutionnel
- E. Aucune de ces propositions

21. Pour combien d'années sont nommés les juges de proximité ?

- A. 3 ans
- B. 5 ans
- C. 7 ans
- D. 9 ans
- E. 12 ans

22. Dans la hiérarchie des normes :

- A. Les traités internationaux sont au-dessus de la Constitution.
- B. Les lois sont au-dessous des décrets.
- C. Les lois et les règlements sont au même niveau.
- D. Les décrets sont au-dessous des règlements.
- E. Les lois doivent se soumettre à la Constitution et aux principes de même valeur

23. Mme Durand estime qu'elle est constamment épiée par son voisin, violant ainsi l'intimité de sa vie privée. Elle entend lui réclamer des dommages et intérêts d'un montant de 10000 €. Quelle juridiction doit-elle saisir ?

- A. Le tribunal de grande instance
- B. La juridiction de proximité
- C. Le tribunal correctionnel
- D. Le tribunal d'instance
- E. Le juge des libertés

24. Le tribunal compétent a considéré que les faits n'étaient pas établis. Mme Durand a donc été déboutée de sa demande. Que peut-elle faire ?

- A. Saisir le juge pénal
- B. Rien
- C. Se pourvoir en cassation
- D. Reformuler sa demande devant la même juridiction
- E. Appel

25. Devant quelle juridiction peut-on contester les décisions du Conseil constitutionnel ?

- A. Le Conseil d'État
- B. La Cour européenne des droits de l'homme

- C. La Cour de cassation
- D. Aucune
- E. Le tribunal administratif

26. Quelle est la durée du mandat d'un juge constitutionnel ?

- A. 3 ans non renouvelables
- B. 6 ans non renouvelables
- C. 6 ans renouvelables
- D. 9 ans non renouvelables
- E. 9 ans renouvelables

27. Dans quel texte trouve-t-on la loi suivante : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » ?

- A. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- B. Le préambule de la Constitution de 1946
- C. La Charte de l'environnement de 2005
- D. Le protocole de Kyoto de 1997
- E. L'article 1780 du Code civil

28. Qui est le président du Conseil d'État ?

- A. Le président de la République
- B. Le Premier ministre
- C. Le président du Sénat
- D. Le président de l'Assemblée nationale
- E. Le ministre de la Justice

29. Toutes ces propositions sont exactes sauf une, laquelle ?

- A. Dans la hiérarchie des normes, les règlements sont placés en dessous des lois
- B. La loi et le règlement comportent des règles de droit présentant les mêmes caractéristiques (généralité, obligation, permanence)
- C. L'article 34 de la Constitution opère la répartition entre les matières dites législatives et les matières dites réglementaires
- D. La fixation des délits et crimes ainsi que les peines qui leur sont applicables relèvent du domaine de la loi
- E. Le Conseil d'État peut annuler une loi non conforme aux principes ayant une valeur constitutionnelle

- 30.** Quel est l'ordre hiérarchique correct entre les divers règlements (du plus important au moins important) ?
- A. Le décret, la circulaire, l'arrêté
 - B. Le décret, l'arrêté, la circulaire
 - C. L'arrêté, le décret, la circulaire
 - D. L'arrêté, la circulaire, le décret
 - E. La circulaire, le décret, l'arrêté
- 31.** Comment appelle-t-on le fait qu'une loi, pour être votée, passe devant l'Assemblée nationale, puis le Sénat, puis de nouveau devant l'Assemblée nationale ?
- A. Le bus
 - B. La navette
 - C. Le métro
 - D. La navigation
 - E. Le voyage
- 32.** Qu'est-ce que le « déni de justice » ?
- A. C'est une décision rendue par un juge qui est injuste
 - B. C'est le refus par un juge de juger
 - C. C'est un revirement de jurisprudence
 - D. C'est l'ensemble des décisions rendues par les juges
 - E. C'est quand le juge rend un non-lieu
- 33.** Quand c'est le gouvernement qui propose une loi, on parle de :
- A. Proposition de loi
 - B. Projet de loi
 - C. Loi organique
 - D. Décret
 - E. Loi parlementaire
- 34.** De quand date la Constitution de la V^e République française ?
- A. 1870
 - B. 1946
 - C. 1948
 - D. 1958
 - E. 1968

- 35. Les traités internationaux :**
- A. Ont pour unique objet les droits de l'homme
 - B. Entrent immédiatement en vigueur en France dès leur signature
 - C. Sont tous directement applicables, après l'accomplissement de certaines formalités sans qu'il soit besoin d'adopter des dispositions internes supplémentaires
 - D. Ont une valeur supérieure aux lois
 - E. N'exercent aucune influence sur le droit français
- 36. Quel traité met en place l'Union européenne ?**
- A. Le traité de Lisbonne
 - B. Le traité de Rome
 - C. Le traité de Nice
 - D. Le traité de Maastricht
 - E. Le traité d'Amsterdam
- 37. J'ordonne aux États de modifier leur législation dans un sens indiqué et avant une date limite, je suis :**
- A. Un règlement
 - B. Une directive
 - C. Une décision
 - D. Une recommandation
 - E. Un avis
- 38. Le Parlement européen :**
- A. Représente les États membres
 - B. Représente les citoyens européens
 - C. Fait appliquer le droit européen
 - D. Réunit les chefs d'État et de gouvernement de chaque État membre
 - E. Est chargé de veiller au respect des traités en tant que garant de l'intérêt général communautaire
- 39. Quel traité met en place la Communauté économique européenne ?**
- A. Le traité de Lisbonne
 - B. Le traité de Rome
 - C. Le traité de Nice
 - D. Le traité de Maastricht
 - E. Le traité d'Amsterdam